

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 17 octobre 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 15 et 16 Octobre 2012

2012 DAC 660 Acquisition d'une œuvre de Raymond Mason « *Place de l'Opéra, 1957* » en faveur du musée d'Art Moderne.

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 2 octobre 2012, par lequel Monsieur le Maire de Paris lui propose l'acquisition d'une œuvre de Raymond Mason « *Place de l'Opéra, 1957* », destinée à l'enrichissement des collections du Musée d'Art Moderne ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD au nom de la 9e Commission.

Délibéré :

Article 1 : Monsieur le Maire de Paris est autorisé à acquérir une œuvre de Raymond Mason « *Place de l'Opéra, 1957* » en faveur du musée d'Art Moderne pour un montant de 120 000 €.

Article 2 : La dépense relative à cette acquisition, soit 120 000 €, sera imputée sur le chapitre 21, nature 2161, rubrique 322, mission 40000-99-060, du budget d'investissement de la Ville de Paris, exercices 2012 et suivants sous réserve des décisions de financement.